

Après le « gynéco bashing », la Société de colposcopie (SFCPCV) travaille la relation médecin-patiente

Dr Irène Drogou | 18.01.2018

À l'approche imminente du <u>lancement du dépistage organisé (DO)</u> du cancer du col de l'utérus et dans un contexte de vives polémiques sur les « violences faites aux femmes » ayant ébranlé la profession, la Société française de colposcopie en pathologie cervicovaginale (SFCPCV) annonce vouloir améliorer la relation médecin-patiente et poursuivre la démarche lancée ces dernières années sur l'amélioration de la qualité des soins.

« La pathologie cervicale peut être vécue comme une agression, a expliqué le Pr Jean Gondry, président de la SFCPCV et chef du service de gynéco-obstétrique au CHU d'Amiens, au cours d'une conférence de presse à l'ouverture du congrès annuel de la société savante le 18 janvier. La SFCPCV va s'impliquer fortement pour accompagner ces difficultés ». Un groupe de travail est en train de se constituer afin d'établir des recommandations pour les modalités d'annonce, d'information et d'accompagnement des patientes avec une publication envisagée pour le congrès SFCPCV 2019.

Gérer les consultations d'annonce

Chaque année en France, on compte 235 000 frottis anormaux et 30 000 conisations. « La colposcopie est vécue comme étant un examen très stressant, a développé le Pr Xavier Carcopino, gynéco-obstétricien à l'hôpital Nord de Marseille et coordonnateur de ce nouveau groupe de travail. Les femmes ont le sentiment de subir "une souillure" et ont en tête tout un tas d'interrogations angoissantes après être allées sur Internet. Les consultations d'annonce sont les plus dures à gérer. »

Viennent en premier lieu des questions concernant la sexualité à propos des infections sexuellement transmissibles (IST), de la contagiosité du virus HPV, de la protection imparfaite du préservatif, de l'intérêt à se faire vaccinée et du risque pour le (les) partenaire(s). Des mots-clefs qui reflètent l'intensité de l'inquiétude reviennent aussi très souvent : le risque de cancer, la place de la chimiothérapie et de la chirurgie, les douleurs et les risques pour les grossesses futures.

Contrôle qualité des frottis

Concernant l'amélioration des soins, <u>en préalable au lancement du DO.</u> la SFCPCV rappelle avoir lancé avec l'INCa, l'année dernière, de nouvelles recommandations sur la <u>conduite à tenir devant une femme ayant une cytologie cervico-utérine</u>. Le cadre du contrôle qualité établi pour la mise en place du DO prévoit que la cytologie réalisée à partir du frottis cervico-utérin (FCU) soit libellée selon la terminologie de Besthesda de 2014 et que soit utilisée la nouvelle terminologie de 2014 pour les biopsies réalisées en colposcopie, remplaçant celle de l'OMS de 2003.

Quant au test HPV, aujourd'hui uniquement remboursé pour l'indication ASCUS (et pas encore dans les quelques nouvelles situations des dernières recommandations 2017), et dont <u>l'évaluation HAS pour le dépistage primaire</u> est en cours, il répond aussi à des critères de qualité (accréditation des biologistes, utilisation de trousses validées).

Lutter contre l'excès de conisation

La SFCPCV rappelle aussi avoir créé, avec trois autres sociétés savantes en gynécologie (CNGOF, FNCGM, SFG), une charte de qualité pour la colposcopie. « Cette charte répond à deux objectifs essentiels, a détaillé le Dr Jacques Marchetta, auteur de livres de référence en colposcopie et coordonnateur de cette charte au sein de la SFCPCV. Il s'agit de s'assurer de la formation continue des colposcopistes et de leur pratique régulière diagnostique et thérapeutique ».

Pour l'instant non intégrée au DO, la colposcopie est un élément capital. « La charte de qualité permet de se prémunir du risque de traiter par défaut mais surtout par excès, a insisté le Dr Jean-Luc Mergui, président sortant des affaires internationales de la SFCPCV et consultant à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (APHP) et au centre Iéna à Paris. La conisation augmente la morbimortalité maternelle et périnatale. En France, près d'un tiers des conisations, c'est-à-dire 8 200, sont faites par excès pour des lésions qui ne méritent pas de traitement. »

Source : Lequotidiendumedecin.fr

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services ou des offres adaptés à vos centres d'intérêts | Poursuivre - En savoir plus

Masquer